



Augmentation indice/coeff sans être augmenté

Par **stephane**, le **28/07/2011** à **18:27**

Bonjour,rrnrnJ'ai un petit souci concernant un changement récent de mon indice/coeff. qui est passé de 285 à 305 et ma classification est passée de NIV. 4 ECH.3 à NIV.5 ECH.1..
rrnrnCependant mon coeff. de paiement n'a pas bouger et donc mon salaire n'a pas augmenté. Pour cette raison je me tourne vers votre aide pour savoir si cela est normal que je ne sois pas augmenter automatiquement? rnrnPour information avant cette évolution j'avais eu écho au sein de mon entreprise qu'il y aurait eu une erreur de mon ceff. de paiement par rapport à ma classification (NIV. 4 ECH.3). Sagit-il peut-être d'une mise à niveau?rrnrnAussi je dépends de la convention collective de la métallurgie.rnrnMerci par avance

Par **pat76**, le **28/07/2011** à **19:24**

BonsoirrrnrnVotre convention collective a pour n° de brochure 2630. Vous pouvez la consulter gratuitement sur le site de Léfifrance.rnrnVous cliquez sur la rubrique conventions collective puis dans la case n° de brochure vous tapez 2630.rnrnDans la rubrique salaire de votre convention vous cliquez sur annexe et vous aurez le tableau des niveauxavec les coefficients ainsi que les salaires annuels pour chaque catégorie du personnel administratif.